Image not found or type unknown

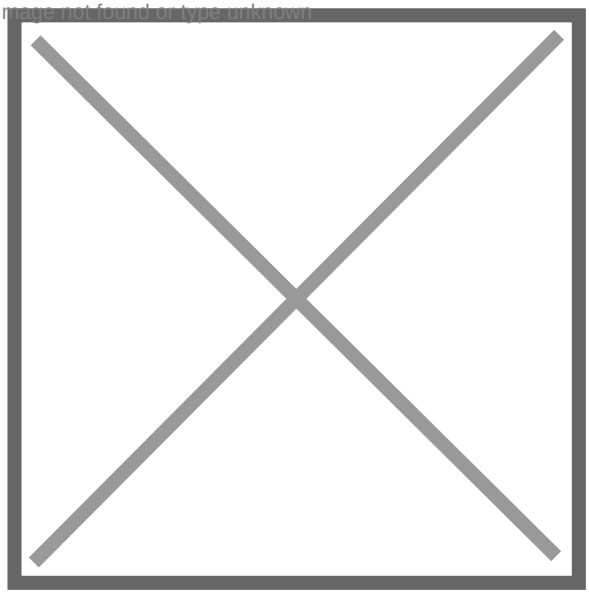

# Risques menaces écrites.

Par **Help4**, le **29/06/2014** à **14:54**

Bonjour,

J'ai été accusé à tord d'avoir dégradé une salle de fête lors d'une soirée organisée par une connaissance.
L'organisatrice m'a contacté ensuite pour me demander si c'était moi (elle doit 2000 euros à la mairie suite aux dégradations). J'ai donc nié. Mais quelque jours après, un amis m'informant qu'elle cherchait un moyen de contacter mes parents, je lui ai envoyé des messages pour l'en dissuader. Mais sous le coup de l'énervement, je l'ai menacé au cours de la discussion: "si tu appelles, je débarque chez toi". Tout ça sur Facebook...
Ses parents ont finis par appeler les miens leur disant que les menaces devaient cesser.

Je me demandais donc ce que je risquais concrètement si elle portait plainte sachant que j'ai 17 ans, scolarisé.

Merci d'avance

Par **Lag0**, le **29/06/2014** à **18:05**

Bonjour,
Si la menace s'arrête à "si tu appelles, je débarque chez toi", cela ne constitue pas en fait une menace punissable au sens du code pénal. En effet, sont punissables uniquement les menaces de commettre un crime ou un délit. Or "je débarque chez toi" n'est ni un crime ni un délit, du moins quand on l'entend par "je viens sonner à ta porte".

Par **Help4**, le **29/06/2014** à **19:07**

Oui elles s'arrêtent là; à vrai dire c'est même elle qui est en tord après (injures...).

Merci beaucoup pour cette réponse rapide !

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés